



COMMUNIQUE DE PRESSE

Information règlementée

Bruxelles, le 11 novembre 2016

RÉALISATION D'UNE OPÉRATION DE REGROUPEMENT D' ACTIONS SUR LES ACTIONS CANDELA INVEST

Le conseil d'administration a opéré un regroupement des actions CANDELA INVEST, conformément à la décision prise par l'assemblée générale en date du 29 juillet 2016, selon un ratio d'une nouvelle action CANDELA INVEST (ISIN BE0974298300) pour 50 anciennes actions CANDELA INVEST (ISIN BE0003900207). Ce regroupement d'actions sortira ses effets en date du 14 novembre 2016.

Le 9 novembre 2016 était le dernier jour de cotation des anciennes actions CANDELA INVEST (ISIN BE0003900207). En effet, le 10 novembre 2016, ces anciennes actions CANDELA INVEST ont été radiées et les nouvelles actions CANDELA INVEST (ISIN BE0974298300) ont été admises à la négociation sur ALTERNEXT, sous le code mnémorique CANDT.

Cette admission à la négociation ne requérait pas la publication d'un prospectus approuvé par la FSMA, conformément à l'article 18 de la loi du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés. En conséquence, aucun prospectus n'a été soumis à la FSMA ou ne sera publié par CANDELA INVEST dans le cadre de cette opération de regroupement d'actions.

Le 11 novembre 2016, les nouvelles actions de CANDELA INVEST, offertes à chaque détenteur d'anciennes actions CANDELA INVEST, seront inscrites en compte de chaque détenteur (record date).

Le 14 novembre 2016 (payment date), l'échange d'actions (soit 50 anciennes actions CANDELA INVEST contre 1 nouvelle action CANDELA INVEST) sortira ses effets de manière automatique, que ce soit dans le registre des actionnaires de CANDELA INVEST pour les détenteurs d'actions nominatives, et sur leur compte titres pour les détenteurs d'actions dématérialisées.

Cet échange d'actions pourrait donner lieu à l'apparition de rompus, dans l'hypothèse où un détenteur d'anciennes actions CANDELA INVEST ne détiendrait pas un nombre d'actions correspondant à un multiple de cinquante. Dans ce cas, le nombre d'actions nouvelles offertes à ce détenteur en contrepartie de ses anciennes actions sera arrondi au nombre entier inférieur.

Les fractions d'actions qui apparaîtraient seront consolidées par WEGHSTEEN, une société anonyme ayant son siège social à B-8200 Sint-Michiels, Rijselstraat 2A, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0405.156.033, mandatée à cette fin par CANDELA.

WEGHSTEEN SA se chargera, entre le 10 novembre 2016 et le 30 novembre 2016 (et non pas entre le 9 et le 11 novembre 2016 comme annoncé précédemment), ou à toute date ultérieure si cela s'avère nécessaire, de vendre sur le marché d'ALTERNEXT les actions nouvelles résultant de la consolidation des rompus et de reverser aux détenteurs desdits rompus la somme en espèce leur revenant.

A propos de CANDELA INVEST

www.candelainvest.com

CANDELA INVEST est une société holding ayant pour objet la détention et la gestion active de participations Small caps principalement non cotées et avec un historique de rentabilité.

Contact

Madame Nadia DE WACHTER: nadia.dewachter@wca-sanv.com